

# RÈGLEMENT SPORTIF

## TRANS DIMITILE - Randonnée

### Art. 1 - ORGANISATION

L'évènement **RANDO-LOISIRS TRANS-DIMITILE** est organisé par le club DIMITILE SPORT ACTION – DSA 1 Impasse Bayard 97414 Entre-Deux SIREN 507442200, en partenariat avec la Ville de l'Entre-Deux.

### Art. 2 - DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

La Rando-Loisirs Trans-Dimitile se déroule le 7 décembre 2025.

Le départ se fera le 7 décembre 2025 à 6h30. Départ au stade municipal Victorien CARIAN à l'Entre-Deux.

La randonnée représente une boucle de 14 km et 900 mètres de dénivelé positif.

L'itinéraire est le suivant : Départ au Stade Municipal Victorien Carian , Rue du commerce, Rue Jean Lauret, Chemin Le Bord, Sentier Le Bord, Sentier Le Zèbre, Sentier la Grande Jument, Chemin Trou de Terre, Chemin Jean Lauret, Impasse des Prunes, Le Kiosque, Impasse des Goyaviers, Rue Défaud, Sentier Impasse des Longanis, Chemin Maurice Berrichon, Rue Hubert Delisle, Arrivée devant Le Collège Le Dimitile..

Le détail du/des parcours est consultable et accessible sur la page évènement du site TOP CHRONO.

Trois points de ravitaillements y compris l'arrivée seront prévus (eau, orange, boisson sucrée...). Il sera demandé au randonneur d'avoir son propre gobelet. Le parcours peut être amené à être modifié sur demande des autorités.

### Art. 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Tous les participants s'engagent à lire et se soumettre au présent règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des Organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ce règlement.

Le nombre de randonneurs est limité à 130 pour l'épreuve.

Le prix d'inscription est fixé à 16 € (seize euros).

L'âge minimum pour participer : 15 ans (autorisation parentale + accompagnateur majeur et inscrit obligatoire pour les mineurs)

**Cette randonnée est réservée aux personnes entraînées et en bonne condition physique.** Elle se déroule en une seule étape.

#### **Art. 4 - CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Les inscriptions à l'Événement se font exclusivement sur TOP CHRONO.RUN, entre le 26 septembre et le 23 novembre 2025, dans la limite des places disponibles.

Toute personne souhaitant participer à l'Événement s'engage à ne renseigner que des informations sincères relatives à son identité. Une seule inscription par compte est possible à une même épreuve. Il n'est pas possible d'inscrire deux personnes à la même épreuve depuis le même compte. Dans cette hypothèse, l'inscription en double sera annulée et remboursée, retenue faite de 1€ pour frais de transaction et traitement.

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, sauf stipulations spécifiques précisées dans l'article « Annulation - remboursement » du présent Règlement.

L'inscription ne sera validée que si le dossier du participant est complet (informations et pièces obligatoires), comprenant à minima : - Nom, Prénom(s) Sexe Nationalité Date de naissance, autorisation parentale pour les mineurs, Catégorie sportive de la fédération d'appartenance, Copie du certificat médical PPS et/ou licence conforme, nom et numéro de téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence Taille tee-shirt Les mineurs (15-18 ans) devront obligatoirement participer avec un adulte majeur, qui devra également être inscrit à la rando-loisirs.

Le participant mineur devra déclarer le nom de son accompagnateur lors du remplissage de son formulaire d'inscription. Votre participation est subordonnée à la présentation obligatoire :- d'une licence sportive « FFRandonnée », délivrée par la FFRandonnée d'une licence sportive « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise », « Athlé running » ou « Pass' J'aime Courir » délivrée par la FFA en cours de validité à la date de l'Événement portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la randonnée en compétition ou PPS, ou, d'un certificat médical qui doit dater de moins d'un an à la date de l'Événement ou de sa copie, pour les non-licenciés auxquels l'Événement est ouvert. Mention Obligatoire sur le certificat médical : Il est précisé que votre certificat médical doit impérativement comporter l'une des trois mentions suivantes :

« Non contre-indication à la pratique de la randonnée » ; « non contre-indication à la pratique de la course à pied » ; « non contre-indication à la pratique du sport ».

Préalablement à l'Événement, le certificat médical et/ou la photocopie de licence en format dématérialisée devra être chargé sur votre profil. Aucune pièce envoyée par courrier ne sera prise en compte. Ces pièces communiquées de manière dématérialisée doivent l'être suffisamment en amont de l'Événement et au plus tard avant la clôture des dossiers.

Le participant devra donc vérifier que son dossier a bien été validé. La date limite de clôture des dossiers est fixée au : 23 novembre 202 à 23h59. Après cette date, les dossiers seront clos incomplets et la participation à l'épreuve n'est plus garantie.

Toute inscription hors délai ou incomplète ne sera pas prise en compte. Aucune inscription ne sera validée tant que le dossier ne sera pas complet, paiement, informations et documents demandés. Des contrôles d'authenticité des certificats médicaux et des licences sont susceptibles d'être effectués par l'organisateur, même dans les cas où le participant a téléchargé ces pièces

Le participant devra donc obligatoirement pouvoir fournir ces pièces lors du retrait de son dossard ou lors de l'Événement. ATTENTION : Pour rappel, en cas de présentation d'un faux certificat médical, votre responsabilité sera engagée en cas d'accident ou de blessure. L'article 441-8 prévoit jusqu'à 5

ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. Il est rappelé que des contrôles pourront être effectués durant l'Évènement afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course notamment quant aux conditions d'âge et de certification médicale.

#### **Art. 5 - OBLIGATIONS – RESPONSABILITÉS**

Le port du dossard fourni par l'organisation est obligatoire durant l'épreuve. Tout randonneur prenant le départ devrait être équipé du matériel suivant : • 1 sifflet • 1 couverture de survie • 1 téléphone portable chargé • 1 réserve d'eau • 1 gobelet réutilisable • 1 ration alimentaire • 1 vêtement de pluie.

NB. Les bâtons à bouts pointus sont interdits.

Conformément à notre volonté de réaliser un évènement très respectueux de l'environnement, chaque randonneur s'engage à respecter le présent règlement de course et à ne laisser aucun déchet sur son passage, à utiliser systématiquement un gobelet réutilisable, à respecter son environnement, les sentiers, villages et îlets traversés ainsi que leurs habitants, l'équipe organisatrice, les bénévoles et les autres randonneurs. Tout manquement à ces obligations pourra être sanctionné, jusqu'à la disqualification immédiate.

La manifestation se déroulant en partie dans le cœur du Parc national de La Réunion, l'organisateur se verra obligé de pénaliser ou disqualifier tout randonneur contrevenant à la réglementation en vigueur et aux points précisés dans l'article correspondant du présent règlement.

#### **Art. 6 - REMISE DES DOSSARDS**

La remise des dossards se fera exclusivement à nos boutiques partenaires **TRAIL SPORT** aux dates et lieux suivants :

- Le samedi 29 novembre 2025 de 12h00 à 17h00 à SAINT DENIS
- Le mercredi 03 décembre de 12h00 à 17h00 à SAINT PIERRE
- Le vendredi 05 décembre de 15h00 à 18h00 à nos bureaux au Stade CARIAN – ENTRE DEUX

Possibilité de récupérer votre dossard en boutique TRAIL SPORT, Saint Denis et Saint Pierre, sur demande adressée à l'organisation par mail : [dimitilesportaction974@gmail.com](mailto:dimitilesportaction974@gmail.com) :

- Pour Saint-Denis : les demandes devront parvenir du 24 novembre au 28 novembre 2025.
- Pour Saint-Pierre : les demandes devront parvenir du 29 novembre au 02 décembre 2025.

***Les demandes transmises avant ou après ces dates ne seront pas traitées.***

**Aucun dossard ne sera remis le jour de la course.**

Une pièce d'identité est obligatoire pour récupérer votre dossard.

Les dossards pourront être retirés par une tierce personne sur présentation de la pièce d'identité du coureur.

Aucun dossard ne sera remis le jour de la course. Une pièce d'identité est obligatoire pour récupérer votre dossard. Les dossards pourront être retirés par une tierce personne sur présentation de la pièce d'identité du randonneur.

## **Art. 7 – PROGRAMME**

7 décembre 2025 – Entre-Deux

- 5h30 : Accueil
- 6h30 : Départ de la randonnée
- 14h15 : Fin de la randonnée

## **Art. 8 - ABANDON – RAPATRIEMENT**

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche. A défaut l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler et d'autre part l'organisation se réserve le droit de ne pas inscrire le randonneur pour les éditions ultérieures.

## **Art. 09 - ASSISTANCE MÉDICALE – SECURITE**

La sécurité sera assurée par un médecin, des bénévoles ainsi que la police municipale.

Deux ambulances sont également prévues pour une évacuation éventuelle vers l'hôpital de Saint Pierre en cas de problème majeur. En cas de force majeure, la DSA sera autorisée à annuler la manifestation au dernier moment et ce sera sans appel. Dans ce cas, il ne sera procédé à aucun remboursement de frais d'engagement. Un briefing rappelant les consignes de sécurité sera fait avant le départ.

## **Art. 1 - ANNULATION – REMBOURSEMENT**

En cas d'annulation d'inscription par le concurrent : • Avant le 23 novembre 2025 : le remboursement sera minoré de 3 € pour frais de dossier. La demande devra être faite uniquement par mail • A partir du 23 novembre 2025 : aucun remboursement pour annulation ne sera effectué quel que soit le motif invoqué (même blessure avec certificat médical ou voyage etc.).

En cas d'annulation subit par l'organisateur : • Avant le 19 novembre 2023 : le remboursement sera minoré de 3 € pour frais de dossier. • A partir du 19 novembre 2023 : le remboursement sera minoré de 5 € En cas d'annulation de la course pour des raisons d'intempéries exceptionnelles, et/ou de force majeure, le montant de l'inscription restera acquis à l'association.

A compter du départ de la course, aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif d'arrêt de la course. Modification de parcours : Le parcours peut être amené à être modifié sur demande des autorités. Dans cette hypothèse, l'Organisation s'efforcera d'organiser un parcours de secours et de maintenir la tenue de la course, sous réserve notamment de l'obtention de toutes les autorisations, et sans qu'elle ne puisse pour autant être tenue pour responsable de l'annulation éventuelle de l'épreuve.

## **Art. 11 - ASSURANCE**

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés.

Individuelle accident : Cette assurance est facultative mais fortement recommandée.

L'Organisateur a souscrit pour la durée de la manifestation une assurance de responsabilité civile à l'égard des tiers et des concurrents, ce qui implique que les dommages subis par ces derniers soient générés par une faute de l'organisateur.

Domage Matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens et objet personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance des objets tels que caméra embarquée, paire de lunettes etc..).

La responsabilité de l'organisation est dérogée dès abandon, disqualification pour pointage tardif, par décision médicale ou autre décision de l'organisation.

## **Art. 12 - PARC NATIONAL ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

L'épreuve se déroule en partie dans le cœur du Parc national de La Réunion classé au Patrimoine Mondial de l'Unesco. Les milieux naturels traversés et les espèces végétales qui les composent sont particulièrement fragiles et sensibles à divers impacts. Cela implique une attention particulière pour les piétinements et le cas échéant pour l'installation du matériel et le stationnement des véhicules aux points d'assistance, de ravitaillement ou de bivouac. Impacts liés aux déchets, même biodégradables :

- favorisent la prolifération des rats et des chats en milieu naturel, ayant pour conséquence la destruction d'oiseaux endémiques et de leurs œufs, certaines espèces étant fortement menacées (ex : Tuit-tuit, Pétrels).

- Pollution par déchets toxiques (piles, etc.)

- Dégradation paysagère et esthétique des espaces naturels. Il est donc interdit de jeter tout déchet. Impacts liés à l'emprunt de raccourcis - Destruction directe d'habitats indigènes.

- Piétinement hors sentier favorisant la dissémination d'espèces exotiques envahissantes.

- destruction irréversible du sentier par érosion due au piétinement et fortement accélérée par les pluies.

- dégradation paysagère et esthétique. Il est donc interdit d'emprunter tout raccourci. Impacts liés à l'utilisation du feu hors places aménagées Les conditions climatiques, l'inflammabilité de la végétation et du sol à La Réunion et le relief rendent les incendies de forêt difficilement maîtrisables. La destruction des milieux naturels par le feu est souvent irréversible du fait de la colonisation rapide par des espèces exotiques envahissantes. (Ex : Maïdo en 2010 et 2011).

**Il est donc interdit d'allumer un feu en dehors des places aménagées.**

### **Art. 13 - DROIT A L'IMAGE**

L'Organisation de l'évènement est propriétaire du logo et visuels de cette course ainsi que de son nom. Elle se réserve le droit de poursuites en cas de plagiat. L'Organisation se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images de l'évènement (photographiques et vidéos). Vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant.

### **Art. 14 - DONNÉES PERSONNELLES ET RGPD**

De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants ne sont destinées qu'au personnel habilité de l'Organisateur qui est l'association responsable du traitement de ces données, et à ces sous-traitants.

Tous s'engagent à respecter la réglementation en matière de collecte et de traitement des données personnelles. En commandant un produit ou service relatif à l'Evènement auprès de l'Organisateur, vous êtes amené fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription à l'Evènement afin de compléter les données que vous avez communiquées.

Certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

L'Organisateur collecte ces Données, pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables, et notamment aux fins de :

Permettre la création, la gestion et les accès à votre compte ; Fournir les informations et les Services demandés et notamment vous permettre de vous inscrire aux Evènements proposés ; Permettre le traitement, le suivi et la gestion de vos inscriptions aux Evènements ; Faciliter le recouvrement et lutter contre la fraude ; Permettre la gestion, la modification et l'amélioration des produits et services de l'Organisateur ; Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives à l'Evènement auquel vous êtes inscrit ; S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de non indication médicale à la participation du participant à l'Evènement ; Permettre la gestion marketing et la promotion des services de l'Organisateur ; Envoyer des e-mails ou SMS, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant de partenaires de l'Evènement.

Permettre aux participants de communiquer entre eux ; Organiser des loteries et jeux-concours et vous permettre de vous inscrire et de participer à ceux-ci ; Publier la liste des inscrits, les résultats (dont live), vous informer de vos résultats, vous communiquer vos diplômes ; Permettre toute autre finalité nécessaire et/ou utile pour l'Evènement. En vous inscrivant à l'évènement vous acceptez expressément de figurer sur la liste des inscrits (nom, prénom, catégorie) et dans les résultats (nom, prénom, catégorie, temps, classement, dossard). Partage des Données L'Organisateur est susceptible de partager des Données à votre sujet avec des tiers.

L'Organisateur peut divulguer des Données à ses filiales et à ses affiliés, dans ce cas leur utilisation est soumise aux présentes conditions. Si vous avez commandé par l'intermédiaire de l'Organisateur des produits ou services à nos partenaires, l'Organisateur peut partager vos Données avec les partenaires concernés afin de satisfaire votre demande. Ces tiers pourront vous adresser des communications, de la correspondance, des courriels.

L'Organisateur peut partager les Données à ses fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants ou agents chargés de certaines tâches pour le compte de l'Organisateur. Par exemple, ces fournisseurs peuvent être le chronométreur, le fabricant des dossards, la société en charge de l'assistance médicale. Ces partenaires ont accepté de préserver la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des Données. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par l'Organisateur.

Sauf opposition de votre part, vos coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires. La collecte et le traitement des données personnelles des participants respectent les dispositions fixées par le Règlement n°2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de l'Organisateur et/ou de ses partenaires commerciaux. Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses Données post-mortem. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en contactant l'organisateur : DIMITILE SPORT ACTION 1 IMPASSE BAYARD 97414 ENTRE-DEUX Email : dimitileportaction974@gmail.com Vos demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais. Une preuve de votre identité pourra vous être demandée.

L'organisateur,

DIMITILE SPORT ACTION -DSA

Le Président, Frédéric BAYARD